

2022-4073
2022-11-24

MAGNATROL 41A

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT : 17962 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : L

DANGER



POISON



CORROSIF

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

DESCRIPTION : Le **Magnatrol 41A** est un composé liquide utilisé pour le contrôle du limon bactérien, dans l'eau de recirculation des tours de refroidissement industrielles.

PRINCIPES ACTIFS :

5-CHLORO-2-MÉTHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE 2,68%

2-MÉTHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE 0,88%

À USAGE INDUSTRIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION



PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTÉE

1271 Ampère

Boucherville QC J4B 5Z5

Tel : 450-655-1344

2022-4073
2022-11-24

MODE D'EMPLOI :

Ajouter 57 à 376 mL de **Magnatrol 41A** par 1,000 litres d'eau (soit environ 2 à 13 ppm en ingrédients actifs) et répéter 2 à 3 fois par semaine jusqu'à ce qu'un contrôle anti-microbien soit établi. Ne pas utiliser ce produit dans les systèmes d'eau potable.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Ce produit est corrosif pour les yeux et la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou les embruns de pulvérisation. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Retirer tout vêtement contaminé et le laver séparément avant de le porter à nouveau. Éviter la contamination de nourriture destinée à la consommation humaine. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur complet approuvé par le NIOSH et un tablier résistant aux produits chimiques lors des activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.

ENTREPOSAGE : Ne pas contaminer l'eau ou les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou l'élimination. L'élimination par déversement à ciel ouvert est interdite. Ne pas réutiliser les contenants en plastiques vides.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTAUX : Ce produit est toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

ÉLIMINATION :

1. Rincer à fond le récipient vide et ajouter les rinçures au mélange dans le réservoir.
2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination.
3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Un lavage gastrique pourrait causer des lésions aux muqueuses et est donc déconseillé. Des mesures pour traiter un choc circulatoire, une dépression respiratoire ou des convulsions pourraient être nécessaires. Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.